



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 73905

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier alerte M. le ministre de la culture et de la communication sur la restriction des bourses pour les étudiants. Il a été alerté par une étudiante en architecture qui ne perçoit plus de bourse cette année ; la faute en revient à un manque d'argent au niveau du ministère. Aussi, il lui demande de bien vouloir entreprendre une politique différente, qui favorise les études pour tous.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la politique du guichet unique initié par l'enseignement supérieur et dans le but de simplifier les démarches administratives des étudiants s'agissant de leur inscription dans l'enseignement supérieur, le ministère de la culture et de la communication a entamé une procédure de transfert de gestion et de paiement des bourses par les centres régionaux des oeuvres universitaires et sociales (CROUS) à compter de la rentrée universitaire 2009/2010. Cette réforme lourde a entraîné des retards regrettables de délais de versements du premier trimestre de cette année universitaire pour les bénéficiaires de bourses sur critères sociaux. Toutefois, l'intégralité des trimestres de bourses a été payée aux étudiants. Passée cette difficile année de mise en place, ce nouveau dispositif permettra même de mensualiser le versement des bourses sur critères sociaux alors que le ministère de la culture et de la communication ne pouvait, jusque là, qu'effectuer un versement trimestriel.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73905

Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 2010, page 2844

Réponse publiée le : 24 août 2010, page 9271